Décision n° 2014-0781
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 juillet 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 8 juillet 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 juillet 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0781
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 juillet 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198601351	CONTINENTAL FRANCE	57 SARREGUEMINES	1 UHF
198901291	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	69 SATHONAY CAMP	1 VHF
198904045	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	06 VALDEBLORE	1 VHF
198905541	MUNKSJO LABELPACK	55 STENAY	1 UHF
199007769	VIRGIN STORES	13 MARSEILLE	2 UHF
199104898	VIRGIN STORES	75 PARIS	1 UHF
199207592	COMMUNE DE CAHORS	46 CAHORS	2 VHF
199208791	CLINIQUE VETERINAIRE DES DEUX	79 MAULEON	2 VHF
199209642	COMMUNE DE CRETEIL	94 CRETEIL	1 VHF
199503206	VIRGIN MEGASTORE GAL CAROUSSEL	75 PARIS	1 UHF
199801309	VIRGIN STORES	35 RENNES	1 UHF
199801650	FORGITAL DEMBIERMONT SAS	59 HAUTMONT	1 VHF
200001046	VIRGIN STORES	33 BORDEAUX	1 UHF
200001977	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	36 ISSOUDUN	2 VHF
200100111	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	69 LYON	2 VHF
200100112	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	69 LYON	6 VHF
200201067	INSTITUT MINES TELECOM	91 EVRY	1 UHF
200401233	SDEC ENERGIE	14 ST CONTEST	1 VHF
200401372	FORGITAL DEMBIERMONT SAS	59 HAUTMONT	1 UHF
200500938	SAINT GOBAIN WEBER FRANCE	38 HEYRIEUX	1 UHF
200600040	LR PLASTIC	77 LA HOUSSAYE EN BRIE	1 UHF
200701766	SOC GES ACT TOURIST CONTAMINES	74 LES CONTAMINES MONTJOIE	1 VHF
200901114	SERIS SECURITY	01 AMBERIEU EN BUGEY	2 UHF
201200731	COMMUNE DE ST JEAN D ANGELY	17 ST JEAN D'ANGELY	1 UHF
201300365	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 BOBIGNY	3 UHF
201300694	SOGECAP	45 ORLEANS	2 UHF